

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFERIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX N° 6.015 - NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

TELEPHONE 1.95

Le prochain Bulletin paraîtra le 20 JUIN

CULTIVATEURS ! ASSUREZ-VOUS contre les ACCIDENTS AGRICOLES

Car nous entrons dans la période des gros travaux où la main-d'œuvre familiale ne suffit plus, et où il est nécessaire de faire appel à un personnel supplémentaire — journaliers, ouvriers agricoles, domestiques saisonniers.

Beaucoup d'entre vous se sont déjà assurés, mais combien en reste-t-il encore qui ne le sont pas par simple ignorance de leur responsabilité vis-à-vis de leur personnel en cas d'accidents, par entêtement bien mal compris, par désir d'économie malgré tout, comptant souvent sur la chance qu'ils ont eue jusqu'ici, mais n'auront peut-être pas toujours, de n'avoir aucun accident dans leur exploitation.

Nous ne voudrions pas garantir qu'il y ait la moitié des exploitations agricoles de notre département couvertes par une assurance sérieusement étudiée. Nous avons fait cependant tout ce qui nous a été possible pour faciliter à nos adhérents le moyen de se garantir dans la plus grande mesure, nous pourrions même dire dans toutes les exploitations agricoles et viticoles, depuis le 1^{er} septembre 1924.

Nous avons passé avec la C^{ie} « Le Zénith », compagnie française d'assurances à primes fixes contre « tous risques », au profit de tous les adhérents du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure, ainsi que de ceux du Syndicat vicicole du canton de Vertou, un contrat général qui leur permet, moyennant des primes aussi réduites que possible, de se couvrir : 1° en tant qu'assujettis obligatoires comme patrons, des accidents qui peuvent arriver à tout leur personnel salarié, domestiques, journaliers, etc.; 2° en tant qu'assujettis facultatifs à eux-mêmes et aux membres de leur famille; 3° vis-à-vis des tiers au titre de leur responsabilité civile.

La C^{ie} « Le Zénith » a établi de nombreux sous-agents dans les principaux centres agricoles du département. Nous en avons publié la liste dans notre Bulletin, mais à leur défaut, nos adhérents peuvent s'adresser aux agents principaux, MM. A. Vaulon et C. Bouchaud, 5, place Félix-Fournier, à Nantes, ou même aux bureaux du Syndicat, 5, quai Cassard.

Dépôt de Remonte d'Angers

ACHAT DE CHEVAUX

Le Dépôt achètera pendant le mois de Juin 1925 : des chevaux de selle et d'attelage de toutes catégories de 4 à 8 ans.

Pendant le mois de juillet 1925 : 1° des chevaux de selle de 3 ans : chevaux hongres et juments de demi-sang, nés en 1922 (Cuirassiers, Dragons, Artilleurs selle); 2° Des chevaux de selle et d'attelage de toutes catégories, de 4 à 8 ans.

ITINERAIRE POUR LE MOIS DE JUIN

Lundi 8. — 10 h. 30, Machecoul, sur la place; 14 h. 30, Challans, devant la Gare.
Samedi 13. — 11 h., Le Mans, au Concours hippique.

Samedi 20. — 9 h., Angers, au Dépôt.
Mercredi 24. — La Roche-sur-Yon, après le Concours de majoration.

ITINERAIRE POUR LE MOIS DE JUILLET

Mercredi 1^{er}. — Nantes, après le Concours de majoration (Carrière du 355^e d'Artillerie).

Lundi 6. — 10 h. 30, Frossay, sur la place; 13 h., Saint-Père-en-Retz, devant la Mairie; 15 h., Le Pellerin, sur le quai.
Mercredi 22. — 7 h. 30, Saint-Etienne-de-Montluc, devant la Gare; 10 h. 30, Savennay, devant la Gare; 14 h., Montoir-de-Bretagne, devant la Gendarmerie.

Vendredi 24. — 10 h., Sainte-Pazanne, devant la poste; 11 h., Machecoul, sur la place; 14 h., Challans, devant la Gare.
Samedi 25. — 9 h., Angers, au Dépôt.

OBSERVATIONS. — Les conditions générales de présentations, livraisons et ventes sont les mêmes qu'en 1922 (consulter le Recueil des Actes administratifs ou de-

mander les renseignements utiles directement au Commandant du Dépôt de Remonte).

Angers, le 15 Mai 1925.

Le Lieutenant-Colonel commandant le Dépôt, HAENTJENS.

Approuvé : Le Colonel commandant la Circonscription, DE FOURNAS-LABROSSE.

Dépôt de Remonte d'Angers

CONCOURS DE PRIMES de Majoration aux Chevaux d'Armes

Des Concours de Primes de Majoration auront lieu à : 1° La Roche-sur-Yon (Vendée), le mercredi 24 juin 1925, à 13 heures, après le Concours des Hâras et même emplacement (ce Concours est réservé aux éleveurs du Département de la Vendée et de l'arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres); 2° à Nantes (Loire-Inférieure), le mercredi 1^{er} juillet 1925, à 8 heures du matin, à la Carrière du 355^e Régiment d'Artillerie, rue de Paris (Concours réservé aux éleveurs de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, de la Sarthe, de la Mayenne, du Loir-et-Cher, de l'Indre-et-Loire et de l'arrondissement de Loudun (Vienne).

RENSEIGNEMENTS DIVERS

1° Sont admis à prendre part aux concours dans les départements de la Vendée, de l'arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres), de la Loire-Inférieure, du Maine-et-Loire, de la Sarthe, de la Mayenne, du Loir-et-Cher, de l'Indre-et-Loire et de l'arrondissement de Loudun (Vienne).

Il sera accordé une prime de majoration à tout cheval présenté, s'il est jugé digne par le Comité de recevoir cet encouragement, et s'il est vendu à la Remonte.

Cette prime ne sera payée que lorsque l'achat sera devenu définitif, c'est-à-dire après l'expiration des délais légaux de garantie;

2° Les sujets de pur sang anglais ne pourront pas prendre part à ce Concours;

3° Tous les chevaux inscrits au Dépôt de Remonte d'Angers, avant le 1^{er} janvier 1925 (1), pourront prendre part à ce Concours. Mais, Messieurs les Eleveurs doivent envoyer leurs engagements au Commandant du Dépôt avant le 16 juin, pour le Concours de La Roche-sur-Yon, le 20 juin, pour le Concours de Nantes, pour permettre l'établissement des programmes, et joindre à leur engagement les signalements de leurs chevaux ou la carte d'origine, qui devra, dans tous les cas, être remise par eux, avant le commencement du Concours, au Commandant du Dépôt;

4° En raison des usages acceptés actuellement dans l'armée, les criées rasées sont tolérées;

5° Tout concurrent qui, le jour du Concours, ne se présentera pas à l'appel du numéro qui lui aura été attribué sur la liste d'inscription, pourra être mis hors concours;

6° L'examen portera notamment sur le modèle, les aptitudes, le dressage à la selle et l'âge des animaux présentés;

7° Tout éleveur ayant obtenu, pour un de ses produits, une prime de majoration aura la faculté de ne pas livrer ce produit à la Remonte s'il trouve plus avantageux pour lui de le garder. Dans ce cas il ne touchera pas le montant de la prime, mais il recevra un certificat attestant que tel cheval de son élevage a mérité la N^o prime de majoration à ce concours.

REVISION EXCEPTIONNELLE DES EVALUATIONS FONCIERES

AVIS AUX PROPRIETAIRES

L'Administration des Contributions directes procède actuellement à la communication aux propriétaires des résultats de la révision exceptionnelle des évaluations des propriétés bâties.

La lettre d'avis adressée aux intéressés porte, au verso, le détail des opérations

(1) Il ne sera pas tenu compte de cette clause en ce qui concerne MM. les Eleveurs de la Vendée et de l'arrondissement de Bressuire en raison de la suppression du Dépôt de Fontenay; l'inscription de leurs chevaux sera acceptée jusqu'au 15 juin 1925.

d'évaluation. Elle indique notamment, pour chaque immeuble, la valeur locative résultant de l'évaluation.

Cette valeur locative ne doit pas être confondue avec le revenu net, seul passible de l'impôt et appelé à figurer sur les divers documents cadastraux.

Aux termes de l'article 5 de la loi du 25 avril 1923, la déduction à opérer sur la nouvelle valeur locative, en considération des charges de la propriété, pour obtenir le revenu net correspondant sera, en principe, de 25 % pour les maisons et de 40 % pour les usines. Toutefois, en ce qui concerne les maisons, soumises à la contribution foncière antérieurement à 1926, cette déduction ne pourra, en aucun cas, être inférieure à 75 % de la valeur locative précédemment attribuée auxdits immeubles (triple de l'ancien abattement).

C'est ainsi, par exemple, que pour une maison précédemment évaluée 100 fr. (revenu net actuellement inscrit à la matrice cadastrale 75 fr.), dont la valeur locative aura été, à la suite des opérations de la révision, fixée à 200 fr., la déduction à opérer sur cette valeur locative, en considération du dépréciement et des frais d'entretien et de réparation, sera précisément égale à 75 fr. (trois fois l'ancien abattement de 25 francs). Le revenu net, base de l'impôt, ne se trouvera, par suite, porté que de 75 fr. à 125 fr. (200 - 75).

L'article 6 de la même loi élève le coût de l'avertissement adressé aux contribuables de 0 fr. 05 à 0 fr. 15 dont 0 fr. 09 pour frais de confection et 6 centimes pour frais

Encouragements au Reboisement

Il n'est pas inutile de rappeler que l'Administration des Eaux et Forêts encourage et subventionne les travaux de reboisement exécutés par les particuliers et les communes. Il est accordé gratuitement des subventions sous forme de plants et de graines. Pour obtenir ces subventions, il suffit d'adresser une demande à l'Inspection des Eaux-et-Forêts, sur un imprimé spécial fourni par les agents des Eaux-et-Forêts (officiers ou gardes). Ces demandes doivent parvenir avant le 15 juillet pour les plantations de l'automne et avant le 15 décembre pour les travaux du printemps. Des exemptions ou réductions d'impôts sont accordées pendant trente ans aux propriétaires reboiseurs.

Les officiers des Eaux-et-Forêts fournissent tous les renseignements utiles sur les essences à employer suivant la nature du terrain, le climat et l'altitude, sur le mode de travaux à exécuter (semis ou plantations) et sur l'époque à laquelle ces travaux doivent être exécutés.

CIRCULAIRE RELATIVE au taux de la prime de mouture

Paris, le 30 avril 1925.

Le Ministre de l'Agriculture à MM. les Préfets :

L'Administration de l'Agriculture avait reçu depuis quelque temps de vives protestations contre l'insuffisance du taux de la prime de mouture, que des circulaires antérieures ont fixé à 7 fr. par quintal de blé écrasé. Par suite du relèvement du coût général de l'existence depuis le moment où cette prime a été fixée, ces demandes ont été examinées par l'office des céréales panifiables. Cet office a estimé à l'unanimité que, dans les circonstances actuelles, le taux de la prime pouvait être provisoirement fixé à 8 fr. 50 au maximum, en attendant les résultats d'une enquête ouverte pour déterminer le taux exact qu'il conviendrait d'adopter.

Je vous prie, en conséquence, de bien vouloir signaler cet avis aux commissions départementales inséculaires en vertu de la loi du 24 août 1924.

Jean DURAND.

Circulaire aux Inspecteurs divisionnaires du Service de la Répression des Fraudes

Paris, le 18 mai 1925.

La viticulture traverse, en ce moment, une crise redoutable. Parmi les causes de cette crise figure l'apparition sur le marché de quantités de plus en plus grandes de

vins anormaux, mal constitués, vendus à vil prix parce qu'ils ne peuvent se conserver.

Ces vins offrent généralement à l'analyse, tant par leur faible degré alcoolique que par l'ensemble de leurs caractères, toutes les apparences de vins falsifiés, par moutillage notamment.

Ils proviennent, en réalité, de ces vignobles à très grand rendement qui se sont créés dans des régions où, jusqu'à ces dernières années, on n'avait jamais vu de vignes. Parfois aussi, des cépages inférieurs en qualité, mais productifs à l'excès, ont été plantés sur des territoires qui ont acquis leur réputation grâce à la culture des cépages fins.

La plupart de ces vins sont impropres à la consommation et ne devraient être utilisés que pour la distillerie ou la vinai-greterie. Mais dans l'état actuel du décret du 19 août 1921, il n'est permis d'en empêcher l'envoi à la consommation que dans des cas bien déterminés, énumérés par l'article premier de ce décret.

C'est une raison de plus pour tenir rigoureusement la main à l'application dudit décret. En conséquence, j'appelle toute votre attention sur la nécessité de redoubler de sévérité à l'égard des vins altérés ou anormaux, cause de surproduction et de fraude. Il importe de débarrasser le marché de ces mauvais produits et de mettre fin, d'urgence, au trafic dont ils sont l'objet.

Le Ministre de l'Agriculture :

Jean DURAND.

Des Prairies et Pâturages

Ainsi qu'on le sait, les prairies et les pâturages sont constitués par des plantes appartenant les unes à la famille des graminées et les autres à celle des légumineuses. Pour que leur composition soit bonne un certain équilibre doit être réalisé entre ces diverses plantes; on y arrive, dans un sol d'une nature déterminée, en tenant compte du fait que l'acide phosphorique, la potasse et la chaux favorisent surtout le développement des légumineuses, alors que l'azote assure la croissance des graminées.

La fumure azotée des prairies et pâturages, qui a été longuement étudiée à l'étranger, ne semble pas avoir été en France l'objet de recherches aussi complètes. Nos agronomes ont bien déterminé l'influence de l'azote sur la composition de la flore, les excédents de rendements que procure l'emploi de tel ou tel engrais azoté, le bénéfice net à l'hectare qui en peut résulter, mais ils n'ont pas, à notre connaissance, étudié, comme on l'a fait en Allemagne, par exemple, l'augmentation de la production de viande ou de lait due à l'apport d'une quantité déterminée d'azote.

Les engrais phosphatés et potassiques sont déjà largement utilisés pour la fumure des prairies de fauche, mais le sont encore insuffisamment pour les pâturages. L'emploi des engrais azotés est presque une exception. On estime, en effet, à tort, que l'acide phosphorique et la potasse, en stimulant la croissance des légumineuses, fournissent indirectement aux graminées, une nourriture azotée suffisante.

Il faudrait pourtant tenir compte du fait qu'une bonne prairie ne contient guère que 25 % de légumineuses pour 75 % de graminées; dans la généralité des cas, les trois quarts des plantes restent donc sous-alimentées. Aussi l'expérience montre-t-elle qu'en fumant directement les graminées avec de l'azote, la quantité totale de protéine produite par hectare augmente considérablement. Il suffit de rappeler les essais effectués à Rothamsted et dont nous empruntons la critique à Garola (« Engrais », p. 466) :

« La valeur nutritive des fourrages obtenus sur les diverses parcelles, sous l'influence des différents engrais, ressort du tableau suivant qui indique le taux pour 100 de foin sec de la protéine brute :

Sans engrais.....	8,82 %
Sels ammoniacaux seuls.....	10,39 —
Engrais minéral.....	8,82 —
Engrais minéral et sels ammoniacaux.....	10,76 —
Fumier et sels ammoniacaux.....	8,00 —
Fumier seul.....	7,43 —

» Si nous comparons la valeur nutritive pour 100 avec le rendement à l'hectare,

nous avons les chiffres suivants, qui donnent le produit à l'hectare en matière azotée nutritive :

Sans engrais.....	242 kilos
Sels ammoniacaux seuls.....	359 —
Engrais minéral.....	365 —
Engrais minéral et sels ammoniacaux.....	705 —
Fumier et sels ammoniacaux.....	490 —
Fumier seul.....	398 —

» C'est donc l'engrais complet (engrais minéral et sels ammoniacaux) qui a donné à l'hectare la plus grande quantité de matières nutritives.

En 1916, l'Ecole d'Agriculture d'Hohenheim a repris ces essais sur prairies de fauche et les a poursuivis pendant plusieurs années consécutives. Elle a obtenu des résultats semblables à ceux que nous venons de citer. Par l'apport de 60 kilogrammes d'azote, dont les 2/3 étaient épanchés en hiver (janvier-février) et le dernier tiers après la première coupe (mi-juin), la quantité de matières albuminoïdes assimilables passe de 300 kilos à l'hectare en moyenne à 420 kilos, atteignant jusqu'à 475 kilos en certains cas.

Sur pâturages, les constatations des expérimentateurs furent non moins intéressantes. A partir de l'hiver 1916-17, en plus de la fumure habituelle phosphatée, potassique et du purin, les pâturages reçurent progressivement 120 kilos environ d'azote, sous forme de 270 kilos de cyanamide (20 %) de novembre à février, et 300 kilogrammes d'engrais azotés pendant les mois de juin et juillet.

Les résultats obtenus furent remarquables. Jusqu'à 1916, le rendement en viande de 56 ares de pâturage pour entretenir une vache de 500 kilos de fin avril au commencement d'octobre. En 1917, une superficie de 28 ares était suffisante et en 1918, il ne fallait plus que 20 ares.

Simultanément, le rendement en lait par journée de pâture était considérablement augmenté. Les essais portèrent sur une prairie de 9 hectares, divisée en deux parcelles, et un troupeau bien homogène de 36 vaches laitières. Il serait trop long de rapporter ici le détail du contrôle dont les résultats donnèrent par hectare, en faveur de la prairie qui avait reçu au printemps, 150 kilos de sulfate d'ammoniaque, un excédent de rendement de 689 litres de lait et 27 kilos de beurre pour une période de trois mois. Il est bon de signaler qu'en 1919, année de ces essais, la saison fut particulièrement sèche à Hohenheim.

Bien que moins favoriste que certaines autres nations, telles que les Pays-Bas ou la Grande-Bretagne qui, pour l'ensemble de leur territoire, bénéficient d'un climat humide particulièrement favorable à la production herbagère, la France est néanmoins un pays bien partagé, quant à l'étendue et la richesse de ses prairies et pâturages.

En augmentant le rendement et en améliorant la qualité des unes et des autres, par un emploi judicieux des engrais azotés, il est certain que l'agriculture française pourrait satisfaire largement aux besoins de la population.

Jean DETERRE.

(« L'Engrais »).

L'ENSACHAGE DES RAISINS DE TABLE

Dans les régions envahies par l'Eudémis, dans les environs d'Alger par exemple, on ne peut plus conserver sur les treilles, jusqu'au cœur de l'hiver, comme autrefois, les belles grappes de raisins tardifs. Ces grappes, attaquées par les chenilles d'Eudémis, pourrissent dès le mois de septembre.

Les raisins de table ne sont pas seulement attaqués dans la banlieue algéroise, ils le sont aussi dans les régions de la métropole (Tarn-et-Garonne, Vaucluse, Seine-et-Marne, etc.), où la production de ces fruits est très importante.

Un des remèdes préconisés pour empêcher les ravages exercés, presque chaque année, par les vers ampelophages, consiste à ensacher les grappes. Ce procédé a été conseillé dès le dix-septième siècle, ainsi que M. François Charmeux, vice-président du Comité d'arboriculture fruitière de la Société Nationale d'Horticulture de France, a pu le constater en consultant des ouvrages de cette époque.

En 1907, le professeur d'horticulture A. Magnien exposait les avantages « des cloches à raisin » en papier sulfurisé demi-transparent, ouvertes à leur partie inférieure. Les grappes de chasselas ainsi ensachées eurent dans la région de Fontainebleau une floraison avancée et sans courbure; elles furent bien préservées du Mildiou et présentèrent une avance de quinze jours comme maturité, tout au moins pour celles qui furent ensachées avant la floraison ou peu après la nouaison. Ces grappes offraient, en outre, une atténuation marquée, mais malheureusement insuffisante des ravages exercés par l'Eudémis et la Cochylys, qui venaient d'envahir simultanément tout le vignoble de Seine-et-Marne, invasion d'autant plus redoutable qu'elle fut une surprise pour les viticulteurs de ce département ignorant tout de la voracité et du pouvoir prolifique des chenilles de ces microlépidoptères.

Dans la région de Montauban, quelques producteurs de raisins de table n'hésitent plus à ensacher les grappes un peu avant la floraison et aussitôt l'application des traitements arsenicaux, depuis qu'ils ont constaté que la floraison des grappes ensachées s'effectuait normalement et sans millerandage et qu'ainsi accoutumés, dès leur premier âge, à une température plutôt excessive, elles n'en retiraient que de précieux avantages. On met les jeunes grappes en sacs de préférence le soir ou le matin et mieux encore par temps couvert.

L'emploi des sacs en papier sulfurisé permet de protéger les grappes pendant qu'elles ont été ensachées. Il est certain que ces sacs ont été employés à l'intérieur des sacs lors du

premier tirage de la vendange. Dans les sacs en treillis métallique très fin, les grappes ont bien été protégées des attaques de l'Eudémis, mais les grains ont été détériorés par le frottement exercé par le treillis les jours où le vent a soufflé avec violence.

Ce sont les sacs en tissu, à mailles lâches, d'origine végétale, trempés dans l'huile de lin, qui ont permis d'assurer la meilleure protection des raisins tout en conservant leur fleur (graine) intacte. Plus d'un millier de grappes de différentes variétés ensachées cette année dans la collection des vignes de l'Institut agricole n'ont pas, pour la plupart, été attaquées par l'Eudémis, alors que les grappes laissées à l'air libre ont pourri rapidement à la suite des piqures exercées par les chenilles de ce redoutable parasite.

Pour protéger les grappes des raisins de table des attaques de l'Eudémis, l'ensachage s'impose tant qu'on n'aura pas découvert de traitements insecticides d'une efficacité réelle contre cet insecte.

E. VIVE

Mortalité des veaux dans la première semaine de leur existence

La mortalité, au cours de la première semaine de la vie, de veaux très vigoureux et bien portants, est le plus généralement due à une septicémie contractée durant les premiers jours, plus exceptionnellement à la conséquence d'une infection « in utero », c'est-à-dire d'une infection dans le sein de la mère. Lorsque ce dernier cas se présente, c'est le plus souvent comme conséquence de l'infection abortive, c'est-à-dire de l'avortement épizootique; mais alors les jeunes sont malades dès le premier ou le second jour de la vie. Dans les autres cas, l'infection est contractée par le nombril ou par voie digestive, dans une étable infectée. Pour en éviter les conséquences le moyen le plus sûr est de faire yéler les vaches dans un local n'ayant jamais abrité de malades, un coin d'écurie, de bergerie, un hangar, etc.; ou mieux encore si la saison le permet, laisser faire le vêlage au pâturage.

A défaut de ces moyens, il y a lieu de désinfecter l'étable, de faire un pansement de cordon ombilical dans les heures qui suivent la naissance; de désinfecter les ustensiles d'abreuvement si les veaux sont nourris au seau; d'additionner même le lait dans ce dernier cas d'une cuillerée d'eau oxygénée du commerce par litre de lait; tout cela par précaution.

Certains vétérinaires — dans les étables où la maladie sévit — font encore systématiquement des injections de sérum antistreptococcique dont l'action combinée à l'emploi de médicaments antidiarrhéiques donne parfois les plus heureux résultats. Consultez à cet égard votre vétérinaire régional.

(Agriculture Pratique).

Robert REGNIER, directeur de la station entomologique de Rouen (région Nord-Ouest) et du muséum d'histoire naturelle de Rouen.

Lutte contre les chenilles fileuses DU POMMIER

(Yponomeuta malinella)

Il n'est pas de propriétaires de pommiers qui ne connaissent le fléau des chenilles. Les chenilles fileuses, dont le réseau soyeux arrive à recouvrir parfois des arbres entiers, sont parmi les plus redoutables ; aussi, quand dans les campagnes, nous entendons dire que les pommiers sont envahis par « la chenille », nous pouvons presque à coup sûr affirmer qu'il s'agit d'une chenille fileuse et plus spécialement de la teigne ou yponomeute du pommier.

Les récentes pullulations calamiteuses des départements de la Seine-inférieure (pays de Bray) et de l'Eure en font une des questions les plus à l'ordre du jour et sur laquelle il est de mon devoir d'entomologiste d'attirer l'attention des membres du Congrès.

Les chenilles fileuses d'yponomeute Les chenilles fileuses d'yponomeute à cause de la propriété qu'elles ont de tisser, sur les arbres qui leur servent de nourriture, des toiles soyeuses, au milieu desquelles elles vivent par centaines. Les chenilles d'yponomeutes appartiennent à cette catégorie.

Les yponomeutes ne s'attaquent pas seulement au pommier, ce qui est le cas de l'yponomeuta malinella, dont nous allons parler avec un peu plus de détails, mais encore au prunier, au prunellier, à l'aubépine et au fusain, etc., comme l'yponomeuta evonymella (teigne du fusain) ou l'yponomeuta padella (teigne des haies). Ces espèces sont très voisines l'une de l'autre et il faut une grande habitude pour les distinguer. Ce n'est pas sans motifs, sinon des espèces tout à fait différentes, comme la chose est généralement admise, du moins des variétés qui paraissent assez nettement adaptées à des plantes déterminées, et bien qu'il ne soit pas rare de voir ces insectes pulluler en même temps. Du reste, en dehors des caractères distinctifs présentés par les papillons, ces insectes ont une biologie sensiblement différente ; c'est ainsi, par exemple, que les chenilles d'yponomeute des haies ou teigne du prunier, au printemps, ne niment pas l'intérieur des feuilles comme font celles d'yponomeute du pommier, mais s'attaquent directement au feuillage, et le rongent.

La teigne du pommier

La teigne du pommier est une des espèces les plus dangereuses ; elle est malheureusement fort commune dans les vergers normands, et il ne se passe pas d'année qu'elle ne cause ici ou là des dégâts considérables. D'après l'enquête à laquelle nous nous sommes livrés dans la région Nord-Ouest, dont notre laboratoire s'occupe spécialement, elle peut être placée en tête de liste des grands ennemis du pommier à cidre, tant ses ravages sont importants et fréquents. Il y a donc un très grand intérêt pour les pomiculteurs à connaître les moyens de combattre ce fléau. Nos laboratoires de recherches ne demandant qu'à leur venir en aide ; à eux de nous prévenir à temps, de leur côté, pour nous faciliter la tâche ; ils éviteront peut-être ainsi le retour des pullulations désastreuses comme celles de ces dernières années.

Cette communication a donc un double but : indiquer rapidement comment se pose la question, dire comment vit l'insecte, et quels sont les moyens les plus efficaces à mettre en œuvre pour le détruire, et d'autre part rappeler aux intéressés notre existence, le but que nous poursuivons, et leur demander de nous fournir en temps voulu les matériaux indispensables pour mettre au point une étude dont ils savent eux-mêmes toute l'importance.

L'insecte

L'yponomeute est un petit papillon aux ailes supérieures blanches semées de points noirs et aux ailes inférieures grises. Le papillon apparaît en juillet ; il vole, le soir, autour des pommiers ; il n'est pas rare de le voir venir se taper après les lumières dans les campagnes, environ jusqu'à mi-août. La femelle dépose ses œufs, par groupes de quarante à cinquante, sur les jeunes rameaux et les recouvre d'un enduit agglutinatif qui les protège et les fait confondre avec l'écorce, ce qui rend leur recherche très difficile. Les œufs font éclosion dès le mois de septembre, mais les petites chenilles restent cachées sous la croûte protectrice et y passent tout l'hiver. Ce n'est qu'au printemps, au plus tôt dans les derniers jours d'avril, qu'elles la quittent pour s'attaquer au feuillage du pommier, en travaillant dans l'épaisseur même des jeunes feuilles.

La chenille

On reconnaît la présence des petites chenilles dans les feuilles à la teinte roussie assez caractéristique que les feuilles prennent. Fin mai seulement commence leur vie extérieure ; elles tissent alors de petites toiles blanches, amalgamant rameaux, fleurs tardives, fruits et feuilles ; elles vivent en colonie et ne circulent guère qu'à l'intérieur des toiles, qui, en juin, arrivent à prendre un développement considérable.

Au terme de leur croissance, les chenilles sont brun verdâtre avec de petites taches noires sur le dos et ont environ 10 à 12 millimètres de long. Dès la fin de juin jusqu'en juillet, elles se réunissent en un point de leur nid, et, à l'abri d'une grosse branche ou d'un paquet de feuilles rongées, se tissent de petits cocons blancs fusiformes, dans lesquels elles se chrysalident. Quinze jours plus tard, sortent les papillons.

Dégâts

Par leur nombre, les chenilles d'yponomeute arrivent à causer des ravages très importants. Des vergers entiers se trouvent ainsi dépouillés de leurs feuilles, l'arbre végète et donne une production nettement déficitaire, parfois même absolument nulle (1). Dans les pépinières, le mal n'est pas moins étendu ; il s'y propage avec une rapidité effrayante, ainsi que nous avons pu le constater les années précédentes dans l'Oise.

La pullulation de l'yponomeute va en augmentant d'année en année, jusqu'au jour où ses ennemis arrivent à le dominer, ce qui, au dire de certains auteurs, est l'affaire de sept à huit ans ; après quoi, peu à peu, le ravageur reprend le dessus. Cette question de l'équilibre des espèces n'est pas spéciale à cet insecte ; elle est générale, et, en étudiant attentivement la vie des petites bêtes, nous en trouvons de multiples exemples. C'est à l'homme de prendre les mesures appropriées pour favoriser le développement des auxiliaires aux dépens des ravageurs.

Moyens de lutte

Les procédés qui ont été donnés pour lutter contre la teigne du pommier sont nombreux et variés. Quelques-uns sont à retenir et beaucoup à éliminer.

Parmi les moyens indiqués dans la plupart des manuels, se trouve notamment la recherche des pontes. Cette opération, nous nous en sommes rendu compte en voulant la pratiquer nous-mêmes, est des plus difficiles pour ne pas dire impraticable : la forme encroûtante des pontes, leur couleur qui se confond avec celle des écorces, leur petite taille en rendent la recherche excessivement délicate ; tout ce que l'on peut faire en hiver, c'est effectuer une taille sévère, mais non exagérée, des arbres envahis l'année précédente, et de mettre au feu toutes les brindilles et branches coupées ; on aura chance de détruire ainsi beaucoup de pontes. On pourra se contenter souvent, même si la taille a été faite de bonne heure, de remiser dans le bûcher tous les fagots, plutôt que de les brûler en pure perte ; quand les petites chenilles sortiront de la ponte au printemps, elles ne trouveront pas de feuilles ; à leur disposition et périront.

Ce procédé se saurait, par conséquent, être indiqué comme un moyen de lutte, il fait partie des soins à donner au pommier et n'est en somme que du nettoyage ; il n'en est pas de même des insecticides et de la méthode biologique, qui donnent de réels résultats, lorsqu'ils sont employés dans les conditions voulues.

La méthode biologique

Sur les insecticides de l'exiger l'achat d'aucun produit ni d'aucun appareil ; elle consiste à tirer le meilleur parti des auxiliaires que la nature a mis à notre disposition pour lutter contre les ravageurs. Elle est à la portée de tous les cultivateurs, et c'est pourquoi nous n'hésitons pas à la recommander, car nous sommes convaincus que, si elle était appliquée sur une grande échelle, elle permettrait d'annuler de graves pullulations. Elle consiste à faire ramasser, fin juin ou début de juillet, tous les cocons que l'on trouve, nous l'avons dit, groupés par paquets, soit dans les coins des toiles, sous les grosses branches. On les place dans une boîte en bois ou un récipient quelconque assez large, que l'on recouvre d'une toile métallique à mailles de 1 millimètre 1/2 environ de côté ; nous nous sommes rendu compte que les mailles de 2 millimètres étaient trop grandes et permettaient aux papillons de s'échapper. Du 15 juillet au 15 août, les petits papillons aux ailes blanches à points noirs font éclosion, mais en même temps qu'eux apparaissent quantité de mouches et de mouches aux ailes transparentes et de tailles très diverses, qui, pour la plupart arrivent à passer par les mailles. Ces insectes sont des parasites qui vivent aux dépens des chenilles d'yponomeute. En leur donnant la liberté, on leur permet de continuer à exercer leur action bienfaisante, tandis que l'on retient les ravageurs prisonniers dans la boîte. Si l'on songe au nombre considérable d'individus que peut donner un de ces parasites, surtout étant donné la propriété qu'ont certains d'eux, comme l'Agonaspis fuscicollis, étudié par notre éminent maître, M. le professeur Marchal, de pondre des œufs d'où sortent de centaines d'individus (polyembryonie), on se rend compte du rôle qu'ils peuvent jouer dans la destruction des chenilles l'année suivante. En les protégeant, en même temps qu'on détruit le ravageur, on est à peu près certain de faire pencher la balance du côté des insectes utiles.

La boîte qui contient les cocons doit être placée de préférence sous un petit abri, en plein air, à proximité des vergers ravagés. A défaut d'une toile métallique remplissant les conditions voulues, on pourra se servir d'une mousseline. Au cas où l'on s'apercevrait de la présence, dans la boîte d'élevage, de mouches ayant les allures de mouches domestiques, et qui, par leur taille (les tachinaires, par exemple, abondantes certaines années), n'arriveraient pas à s'échapper par les mailles, on pourra sans inconvénient, le matin, soulever la toile pour les faire envoler ; les

(1) En affaiblissant la plante, les chenilles favorisent l'attaque par les insectes xylophages (Scolytes, Cossus) et les champignons.

papillons, moins agiles, surtout le matin, resteront dans la boîte, si l'on procède délicatement. En septembre, on peut brûler ce qui reste dans les boîtes, papillons et cocons, les parasites seront partis.

Si l'on veut se rendre compte approximativement de l'importance du nombre des parasites, il suffit de placer une vitre sur la boîte au-dessus de la toile métallique. De cette manière, on peut suivre les éclosions et avoir des indications précieuses pour l'année suivante : si les éclosions de parasites sont nombreuses, on peut s'attendre à voir l'yponomeute régresser ; si, au contraire, elles sont peu nombreuses, on doit craindre une grosse pullulation et se préparer à lutter au printemps suivant, surtout si le ramassage des cocons n'a été pratiqué que par quelques cultivateurs. Cette méthode est donc à la fois une méthode de prévision des invasions et une méthode de lutte ; elle est des plus utiles pour nos laboratoires, qui peuvent, grâce à elle, renseigner à l'avance les cultivateurs et les mettre en garde contre les dangers qu'ils courent en n'agissant pas contre le ravageur.

Pour augmenter les chances de succès contre l'yponomeute, nous conseillons de ramasser également les cocons d'yponomeutes des haies, que l'on trouve facilement par paquets dans les pruniers et les aubépines ; cette espèce a de nombreux parasites communs aux deux insectes ; en procédant au ramassage des cocons et à l'élevage de ses parasites, on fera donc doublement œuvre utile.

(Office de Renseignements agricoles) (A suivre).

Abatage d'arbres mitoyens ou près de la limite de deux propriétés

Un de nos collègues ayant signalé au Comité des Jurisconsultes l'abatage d'arbres mitoyens ou situés à moins d'un mètre de la limite de deux propriétés et lui ayant demandé quelle était la jurisprudence en la matière, voici la réponse qui lui a été donnée :

Aux termes de l'art. 670 du Code civil, les arbres plantés sur la ligne séparative de deux héritages sont réputés mitoyens. Chaque propriétaire a le droit de les arracher et, dans le cas où les arbres ainsi plantés sont coupés, ils doivent être partagés par moitié entre les deux propriétaires. Aucune indemnité ne peut donc être due ou réclamée pour l'abatage d'arbres placés sur la limite de deux héritages, mais les arbres ainsi abattus doivent être partagés entre les deux propriétaires.

Aux termes de l'article 671 du Code civil, il n'est permis d'avoir des arbres près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les usages constants ou reconnus, ou à défaut d'usages et de règlements, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et l'art. 672 permet au voisin d'exiger que les arbres situés à une distance moindre soient abattus, à moins qu'il y ait titre, destination de père de famille ou prescription trentenaire.

Les arbres situés à 75 centimètres de la ligne séparative semblaient donc devoir être abattus sur la demande du propriétaire voisin, mais ce dernier a eu tort de procéder lui-même à cette opération. Le propriétaire, dont les arbres ont été ainsi abattus, peut-il prétendre à une indemnité pour l'opération abusive effectuée par son voisin ? La réponse à cette question est douteuse, mais comme dans tous les cas il n'a subi aucun préjudice puisqu'on aurait pu lui imposer l'abatage des arbres, cette indemnité ne pourrait être que très minime.

(Bulletin des Agriculteurs de France).

A PROPOS DE L'Électrification des Campagnes

Voici un exemple des difficultés rencontrées dans les prévisions de dépenses d'installation des lignes de distribution d'énergie électrique dans les campagnes. Un député, ayant interrogé le ministre de l'Agriculture sur ce sujet, a reçu la réponse suivante (« Journal Agricole » du 14 mai) :

Le prix de construction des lignes de distribution d'énergie électrique n'est pas lié uniquement à la tension du courant. D'une façon générale, on peut dire que ce prix dépend des facteurs suivants :

- 1° Du prix des poteaux pouvant varier du simple au quintuple, et même davantage, suivant qu'il s'agit de poteaux de diverses hauteurs, de poteaux en bois injectés, de poteaux en bois sur embases, de poteaux en ciment armé, de poteaux métalliques de différentes natures, tubulaires ou autres. D'autre part, le nombre des poteaux au kilomètre peut varier du simple au double, ou même davantage, suivant que les voies publiques empruntées sont plus ou moins rectilignes, suivant que l'on s'astreint à utiliser le tracé des chemins existants, ou qu'on contraire la ligne peut être construite directement à travers champs ;

- 2° De la nature de la distribution : triphasée ou monophasée, et, dans quelques cas, continue ;

- 3° De la nature du métal conducteur employé : cuivre, aluminium, fer galvanisé, câble aluminium-acier, polymétal, etc. ;

- 4° Du diamètre et, par suite, du poids de ces divers conducteurs, lequel dépend non seulement de la tension et de l'intensité du courant nécessaire aux besoins à desservir, mais aussi de la distance séparant les usages (les transformateurs d'alimentation ;

- 5° Des isolateurs qui peuvent être en verre ou en porcelaine, amovibles ou non, et, par suite, de prix variable ;

- 6° De la valeur du franc et de la main-d'œuvre.

De ce qui précède, il résulte que l'indication d'un prix moyen au kilomètre de ligne dépendant d'une série de facteurs variables avec les temps et lieux, les dispositions techniques des projets, etc., serait dépourvue de signification pratique.

Il serait à craindre, d'autre part, que cette indication donnée à titre officiel eût pour résultat de stabiliser les prix et de gêner les baisses éventuelles pouvant résulter du libre jeu de la concurrence.

(Agriculture Pratique).

L'Accord des Potasses

La presse allemande donne quelques détails sur l'accord de la Société commerciale des Potasses d'Alsace avec le Kallisyndikat, accord signé le 7 mai courant dans les bureaux de la Société commerciale des Potasses d'Alsace, 4, Place de l'Opéra, à Paris et non pas à l'Ambassade d'Allemagne, comme nous l'avions indiqué par erreur.

Il ne s'agit, jusqu'ici, que d'un accord provisoire dont le terme est fixé au 31 août 1926. Il s'étend à tous les pays et consolide la situation acquise par chacun des deux groupements sur les différents marchés du monde avant la signature de l'accord, mais sa prolongation est prévue et des mesures sont prises dès maintenant pour l'assurer.

Les deux groupements ont décidé de faire en commun une propagande active et les nouvelles ventes qui en résulteraient seront réparties entre l'Alsace et l'Allemagne suivant une proportion qui n'est pas encore publiée.

L'intention des producteurs de potasse est d'arriver ainsi à une entente complète en vue d'exploiter en commun, et le plus économiquement possible, les gisements allemands et alsaciens et de stabiliser les prix des sels de potasse. Toutes les informations qui font prévoir une hausse aux Etats-Unis ou ailleurs sont inexactes.

Les Engrais et le plan Dawes

Les engrais livrés par l'Allemagne au titre des prestations en nature ont fait récemment l'objet entre les alliés et l'Allemagne d'un accord qu'on peut brièvement analyser.

Cet accord est consigné dans le règlement relatif aux prestations en nature publié par le Comité spécial créé près de la commission des réparations, en exécution de la clause 3 de l'annexe II à l'accord de Commerce.

Après avoir souligné que l'annexe commerciale pour les engrais court du 1^{er} juin au 31 mai, ce règlement constate qu'un accord privé est intervenu entre le Comptoir français de l'Azote et le « Stickstoffsyndikat ».

Puis il enregistre que le gouvernement allemand ne s'oppose pas à l'exécution de ce contrat jusqu'au 31 mai 1925.

Enfin, après avoir proclamé la nécessité d'arrêter un programme de livraisons qui s'étend du 1^{er} juin 1925 au 31 mai 1927, il publie le programme arrêté par le Comité spécial.

Pour la France, ce programme prévoit, pour les deux premières années, la fourniture annuelle de 20.000 tonnes d'azote, dont :

- 80 % sous forme de sulfate d'ammoniaque.
- 10 % sous forme de chlorhydrate d'ammoniaque.
- 4 % sous forme d'urée.
- 6 % sous forme d'engrais azotés divers.

Pour obtenir livraison de ces diverses quantités, la France devra faire ses commandes au Stickstoffsyndikat avant le 31 mars pour les 15.000 premières tonnes et pour le solde avant le 31 août. C'est le Comptoir français de l'Azote qui fera ces commandes dans les limites de l'accord intervenu.

C'est lui qui est également chargé de la réception des marchandises, de leur répartition et de leur vente en France. Il le fait sous le contrôle du ministre de l'Agriculture.

Ce dernier s'est en outre réservé le droit de fixer les prix auxquels les engrais sont rétrocedés entre les parties prenantes.

En terminant, précisons que depuis la mise en vigueur du plan Dawes et sans attendre que le règlement précité soit intervenu, l'Allemagne a livré régulièrement les engrais qui font l'objet du contrat privé passé par le Comptoir français de l'Azote. Les quantités effectivement livrées et payées, pour le temps écoulé de septembre 1924 à février 1925 inclusivement, représentent une valeur de 7.475.000 marks-or, correspondant à 6.500 tonnes environ d'azote.

D'autre part, les statistiques douanières mensuelles en France, du 1^{er} septembre 1924 à mars 1925 inclus, 49.428 tonnes de sulfate d'ammoniaque sur un total de 87.000 tonnes importées pendant cette période.

Enfin, avant la conclusion de l'accord que nous venons d'analyser, nous avions reçu d'Allemagne, en exécution du traité de Versailles, 184.000 tonnes de sulfate d'ammoniaque, savoir :

1920.....	20.000
1921.....	30.000
1922.....	30.000
1923.....	49.000
1924 (janv.-sept.)...	55.000

L. LAMOUREUX.

(Presse des Associations Agricoles).

Contre la Cochylys

Nous avons, cette année, une éclosion formidable de Cochylys et d'Endemis dans notre vignoble. Plusieurs clos ont été soignés au moyen de bouillies arsenicales. Mais il aurait été nécessaire, pour obtenir une efficacité aussi complète que possible, que ces traitements fussent plus généralisés. Aussi il a semblé à notre secrétaire général, M. de Camiran, président du Syndicat cantonal de Vertou, qui est composé en presque totalité de vigneron, qu'il serait utile de donner à ceux-ci une leçon de choses. A son appel, M. Moreau, le dévoué directeur de la station oenologique d'Angers, est venu faire une application rationnelle du traitement dans les vignes de la Ferme-Ecole de la ville de Nantes, à la Placelière, en Château-Thébaud.

Cette démonstration a eu lieu le 3 courant et le temps nous manque pour en rendre compte dans ce bulletin.

Comme nous savons qu'un certain nombre de viticulteurs seraient désireux de procéder dès cette année à des essais personnels, nous nous exprimons de les aviser qu'ils pourront encore, en se pressant, se procurer quelques boîtes d'insecticide Ballard, arséniate de plomb, chez MM. G. de Kernars et Feidel, 39, quai Fosse, ou nous adresser leurs commandes au Syndicat. Nous nous chargerons de les transmettre à ces dépositaires.

Ficelle Lieuse

Nous pouvons procurer à nos adhérents de la ficelle lieuse C. I. au prix de 575 fr. les 100 kilos, pris à Nantes ou sur wagon Nantes, et par ballots de 25 kilos.

Semoir à Main à la volée perfectionnée

Nous nous mettons à la disposition des membres du Syndicat qui désireraient se munir de cet instrument très pratique et peu encombrant, avec lequel on peut semer, en culture à plat, un hectare 1/2 à l'heure en petites graines, et 2 hectares à l'heure en gros grains. Nous adresser les demandes. Un spécimen est déposé dans nos bureaux.

Son prix est d'environ 75 fr. avec poche toile, et 105 fr. avec poche cuir.

Il nous est offert pour la moyenne et petite culture un semoir en lignes s'adaptant à la charrue ordinaire et semant toutes graines en même temps que se fait le labour.

Pour tous renseignements et prix, s'adresser à M. Irénée Tellier, constructeur, à La Chapelle-Basse-Mer, situation de ceux de nos membres que cet appareil pourrait intéresser.

Maïs

Il nous reste encore quelques sacs de maïs blanc des Landes, pour semence, et d'excellente qualité au prix de 90 fr. l'hectolitre logé, sur wagon Nantes.

Nous prions nos adhérents qui ne se seraient pas encore procurés de se hâter de nous transmettre leurs commandes.

Issues de Riz

Nous avons encore en magasin, à Nantes, une certaine quantité d'issues de riz dont nous nous étions assurées à prix convenable. Nous signalons à nos adhérents que ces issues remplacent avantageusement, pour les vaches laitières, le son de froment aujourd'hui à peu près introuvable ou que les détenteurs tiennent à plus de 70 francs, gares de départ, les 100 kilos.

Nous maintenons jusqu'à épuisement notre prix de 62 fr. les 100 kilos logés, pris en magasin ou sur wagon Nantes.

HUILES et GRAISSES

POUR INSTRUMENTS AGRICOLES, AUTOMOBILES ET CAMIONS

Sur demande nous pouvons faire livrer à nos adhérents les huiles et graisses de toute première qualité, pour machines, instruments agricoles, automobiles, etc...

Nous donnerons par correspondance les prix et conditions.

Crésyl

Nous pouvons procurer à nos adhérents les produits suivants, excellents pour la destruction des insectes et pour la désinfection des étables, des écuries et des pouilliers.

Crésyl-Naphtol, en bidons de 1 litre 5 »
Crésylol en bouteilles de 1 litre... 5 »
Marchandises à prendre à nos bureaux, 5, quai Cassard

Sulfate de Cuivre Bouillie Azur - Soufre

Sulfate de cuivre, les 100 kilos... 222 »
Bouillie Azur, les 100 kilos... 205 »
Soufre, les 100 kilos... 97 »

Sans engagement
Majorations habituelles pour quantités inférieures à 100 kilos.

Courroies à bœufs et ablets

Nous tenons toujours à la disposition de nos adhérents des courroies d'attelage pour bœufs et vaches. Ces courroies en peau de buffle sortent d'une fabrication en a la spécialité depuis de longues années. Nous les recommandons tout spécialement. Les prix varient naturellement suivant les poids, c'est-à-dire en proportion des épaisseurs et des longueurs des courroies.

Nous avons également des ablets de la même fabrication pour joug à bœufs, soit pour charrettes, soit pour couples.

La Situation

LES ENGRAIS

Nous ne voyons rien de saillant à noter de ce côté. Le calme règne généralement dans les demandes, à l'exception de notre région de l'Ouest qui continue ses approvisionnements en vue de la plantation prochaine des choux. Le mauvais temps qui avait contrarié en avril et mai les plantations de pommes de terre, a provoqué aussi un retard dans la plantation des betteraves, les terres étant beaucoup trop imprégnées d'eau par suite d'averses continues. Depuis 5 ou 6 jours le temps s'est remis au beau et les charrues peuvent fonctionner dans les champs.

Si la chaleur s'accroît, nous devons pouvoir compter sur une bonne récolte de foin, tout au moins sur les prairies bien fumées aux engrais chimiques, scories, phosphates et sylvinites, et à l'abri des inondations.

Nous poursuivons activement les expéditions d'engrais et il ne nous reste guère à faire partir que des commandes parvenues ici depuis le 25 mai, encore constatons-nous que bon nombre de celles-ci sont déjà chargées et même rendues à destination.

Nous supplions nos agents de ne plus nous adresser de commandes à joindre à des commandes précédentes.

Cette condition vient compliquer d'une façon très fâcheuse les expéditions, en forçant nos fournisseurs à modifier le tonnage wagons demandé, ou à retarder les départs.

Nous n'acceptons donc désormais plus d'ordres avec la mention à joindre. Ces ordres seront expédiés en détail.

Nos agents font cependant le nécessaire assez longtemps à l'avance pour que les ordres leur parviennent en temps convenable. Que nos adhérents veuillent bien être prévoyants pour leur faire remettre sans retard au début de la campagne.

MARCHE MONDIAL

des Grains

Du Corn Trade News, à la date du 26 mai :

BLE. — En Angleterre, les fermiers se montrent maintenant plus optimistes en ce qui concerne le rendement de la récolte. Le marché du blé anglais a été ferme et les prix n'ont pas varié ou ont haussé dans le courant de la semaine. On cite les meilleures qualités de meunerie de 59 s. à 60 s. par 504 lbs.

La demande pour le blé a été active la semaine dernière de la part des acheteurs anglais aussi bien que de ceux du Continent et un certain nombre de cargos ont été vendus à des prix fermes. De bonnes quantités sont offertes. Les chargements sont modérés et les quantités flottantes ont diminué sensiblement.

Il est certain que la fermeté dont le marché mondial a fait preuve la semaine passée est principalement due aux achats continus. On s'attendait bien à de nouvelles acquisitions, mais non pas d'une importance aussi grande ; aussi le marché n'a-t-il pas manqué d'en être impressionné d'autant plus que les stocks sont en diminution.

Les récoltes des Etats-Unis et du Canada n'ont pas subi de très sérieux dommages, toutefois il ne faut pas s'attendre à une très bonne moisson de blé d'hiver, car on signale la présence de pucerons, de petits bourgeons et le temps est froid et sec. D'autre part, les récoltes de blé de printemps ne sont développées que lentement. Par contre, les récoltes de l'Europe continuent à prospérer, à l'exception de certaines régions de la Russie qui souffrent de la sécheresse. Les récoltes de l'Afrique du Nord peuvent être considérées comme satisfaisantes ; le temps est favorable aux travaux de labour en Argentine et l'Australie enfin a eu des pluies suffisantes pour permettre la germination des nouvelles récoltes.

On s'attend en général, et avec raison, à ce que dans le proche avenir les chargements soient petits ou modérés et que les stocks visibles continueront à diminuer. D'autre part, il y a tout lieu de croire que les acheteurs continueront à se tenir en contact avec le marché pendant quelques semaines encore. On peut prévoir que la moisson de 1925 se rapproche de celle de 1923, c'est-à-dire que dans l'Hémisphère septentrional, la récolte totale du blé sera d'environ 410 millions de qrs. contre 377 millions l'année dernière.

En vente aux bureaux du Syndicat l'ouvrage de MM. André GOUIN et P. ANDOUARD.

L'Elevage intensif des Veaux et Porcs
4 fr. 50 l'exemplaire

LES RECOLTES

CÉRÉALES

Du Bulletin des Haïllés :

BLE. — Les ensemencements de printemps n'ont pas répondu aux espérances officielles, ce qui ne saurait trop nous étonner. Ils ont été poursuivis lentement et dans des conditions parfois difficiles. Comme nous l'avons dit maintes fois, on s'illusionne, en haut lieu, quand on suppose que les cultivateurs auraient intérêt à accroître leurs emblavures de maïs et d'avoine. Au printemps, c'est à des cultures fourragères, à l'avoine et à l'orge que les cultivateurs se consacrent de préférence et, c'est à juste titre qu'ils continuent à considérer comme essentiellement automnale et hivernale la culture du blé. Malgré les plus alléchants Manibobas de l'agriculture officielle, les ensemencements de printemps ne présenteront une importance appréciable que lorsque ceux d'automne n'auront pu être exécutés jusqu'au bout en raison de fâcheux événements atmosphériques.

C'est donc, si l'on estime qu'il faille renforcer la propagande en faveur de la culture du blé, sur les ensemencements échelonnés sur les mois d'octobre à janvier qu'il conviendra d'insister. La dernière statistique du ministère de l'Agriculture est à cet égard suggestive. Comparativement à l'année dernière, les ensemencements printaniers de cette année accusent une perte de 106.730 hectares (160.700 contre 267.430), et cependant au total notre superficie emblavée s'est heureusement accrue, dans les régions du Nord, de l'Est, du Centre, de l'Est Central et du Sud-Ouest, de 122.460 hectares, ceux d'automne-hiver ayant passé de 5.181.040 hectares à 5.410.280 hectares, en augmentation de 229.240 hectares. La plus-value de 122.460 hectares est-elle due à la hausse progressive continue des prix du blé, comme d'ailleurs le supposent maintenant, après avoir cependant proclamé qu'au début de la campagne commerciale les récoltants avaient été victimes des spéculateurs ? Il faut croire que l'on regagne tout doucement la superficie d'avant-guerre et que les cours n'influencent que fort modérément les décisions des cultivateurs. Ils savent bien que le blé trop cher a de bien fâcheuses répercussions sur la cherté d'autres produits de première nécessité domestique ou agricole. Si la culture du blé, amoindrie pendant la guerre, ne s'est pas relevée aussi rapidement qu'on le souhaitait, c'est parce qu'on a maintenu le régime étatisé, avec des taxations inopérantes, des réglementations amoindrisantes. Le retour à la liberté, qu'il s'agisse de blé, de farine et de pain, c'est encore le meilleur moyen de refaire nos emblavures et de nous procurer les produits nécessaires à notre alimentation.

Il est toujours difficile de fixer une cote absolue pour nos blés. Nous croyons cependant que les prix de 135 à 138 fr. peuvent être envisagés comme réellement pratiques dans notre département. Les affaires sont de plus en plus minimes.

VINS

Nous publions ci-dessous une note qui a déjà une quinzaine de jours de date, mais que nous jugeons très intéressante au point de vue général de la production et de la consommation des vins en France. Depuis quinzaine et sous l'influence des craintes que le mauvais temps inspirait pour la bonne sortie des grappes, la demande s'est un peu réveillée tout au moins sur les muscadets, et un assez bon nombre d'affaires se sont traitées, affaires d'importance restreintes naturellement et à des prix qui sont loin d'être en hausse, mais qui cependant témoignent parfois chez les acheteurs de leur désir de s'assurer des réassortiments dans des conditions primant la mention « prix plutôt nominaux » et sous la réserve que certaines affaires peuvent être considérées comme ayant été traitées avec une légère plus-value sur les prix ci-dessous.

La récolte de vins continue. Disons même que, depuis un mois, dans nos régions où la baisse sensible s'est manifestée dans les rares transactions qui ont été pratiquées.

Les muscadets ordinaires de 1924 ne cotent que 220 à 240 fr. Les gros plants de 80 à 100 fr. la barrique de 225 litres.

Ce marasme n'est point particulier à notre pays ; il règne depuis plusieurs mois dans toutes les contrées de la France productrices de vins communs, dans les départements du Midi, du Bas Languedoc notamment. La crise viticole s'y accentue et menace de rappeler celle qui s'est déjà produite, il y a quelques années.

La culture de la vigne est coûteuse en terre et les cours actuellement pratiqués sont plutôt inférieurs aux prix de revient. Il est admis, dans le Midi, que les vins ordinaires coûtent à produire entre 50 à 60 fr. l'hectolitre ; or, les dernières cotes de Béziers pour les vins de 8° à 9° n'atteignent qu'à peine 50 fr. l'hectolitre. Les viticulteurs se plaignent amèrement et s'agitent.

Il semble que partout cette situation pénible est le résultat d'une série de trois années de grosses récoltes. En 1922, la production totale de la France et de l'Algérie s'était élevée à 76 millions d'hectolitres. Elle a été un peu en dessous en 1923, mais est remontée à 77 millions d'hectolitres en 1924, qu'en 1919 elle ne montait qu'à 59 millions d'hectolitres, 63 millions en 1920, 52 millions en 1921.

La consommation des vins a augmenté de façon régulière, mais il est plus que douteux qu'elle croisse encore beaucoup, surtout dans les pays qui utilisent le vin de longue date. Si les bonnes années devaient continuer à se succéder, nous tomberions dans une crise viticole très grave pour les pays à grosse production.

de beaucoup l'article le plus chargé de frais, quand il passe, mètre par tonne, du producteur au consommateur. La barrique de gros plant de 80 à 100 fr. de prix initial ne supporte pas moins de 50 à 60 fr. de droits de régie, transport, camionnage, mise en cave.

D'autre part, il ne faut pas perdre de vue l'extension prise par la culture de la vigne depuis une trentaine d'années.

Avant l'invasion du phylloxera, on plantait des vignes dans des terrains leur convenant tout spécialement et généralement peu aptes à d'autres cultures, et c'était là qu'elles nous donnaient les meilleurs crus. Mais, depuis 25 ans, on a planté beaucoup de vignes dans des terrains de plaine, qui portaient auparavant des céréales, et ce sont ces terres fertiles qui ont donné les plus gros rendements de vins, souvent au détriment de la qualité.

En outre, la propagation de nombreuses variétés de producteurs directs a permis, dans bien des régions qui n'avaient point de vignes autrefois, de constituer quantité de vignes vignobles suffisants pour la consommation familiale.

Dans l'ensemble, on a trop planté de vignes communes, sans se soucier de la qualité.

La viticulture française subit une crise engendrée surtout par une trop forte production de vins médiocres.

Une ou deux années de faible récolte permettraient de liquider les stocks qui pèsent si lourdement sur le marché des vins.

(Loire Atlantique)

Récolte 1924

Muscadet 1 ^{er} choix, haut degré	260 à 280
Muscadet 1 ^{er} ch., degré courant	240 à 250
Muscadet 2 ^e ch., »	210 à 230
Gros-plant 1 ^{er} ch., »	100 à 120
Gros-plant 2 ^e ch., »	90 à 100

Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

GRAINS ET FARINES

Nantes, le 5 juin.

NOMINAUX	PRIX DES 100 KILOS
Froment 1924	135 à 138
Seigle	105 à 106
Avoine	100 à 102
Orge mouture	90 à 95
Orge brasserie à ..
Sarrasin	97 à 98
Son	67 à 70
Fèves à ..

Farine à ..
--------------	---------

FOURRAGES

Sel dénaturé pour le salage des foins. (Dose de 15 à 20 kilos par 1.000 kilos de foin) : 22 fr. les 100 kilos logés sur wagon Batz, par petites quantités, 100 kilos minimum. Réduction par 5 et 10 tonnes.

OFFRES ET DEMANDES

Ce service est absolument réservé à nos adhérents qui ont droit à deux insertions gratuites pour chaque annonce, sous la seule condition du remboursement de nos frais de poste nécessités par la correspondance pour renseignements, frais évalués à forfait à 1 fr. 50 par annonce.

Toute insertion ayant un caractère commercial ou industriel devra être transmise à la publicité Yves Bourgeois, 19, rue Crébillon, à Nantes.

OFFRES

96. — A vendre ceufs et poussins : Bresse Noire, Rhode, Gâtinaises, Naines et lapins blancs argentés.

105. — A vendre : 1^{er} Houe triangulaire extensible, marque « Bajac », avec traîneau et appareil broyeur. Etat neuf, 700 fr. ; 2^e établi de menuisier 2m, avec presse verticale et presse française. Etat neuf 300 fr.

106. — A vendre : Veaux issus de parents Maine-Anjou, inscrits au Herd-Book. Production totale de la France et de l'Algérie s'était élevée à 76 millions d'hectolitres.

107. — A vendre : Chèvre âgé de un an et chevreux 3 semaines.

108. — A affermer en un seul lot pour le 1^{er} novembre 1925, commune de la Regrippière : 1^{er} A prix d'argent : ferme de 10 hectares, terre et près de première qualité ; 2^e au quart de fruits : vignoble de 10 hectares d'une exploitation facile, pressoir, matériel de culture et futailles laissés à la disposition du fermier. S'adresser à M. Baudry, notaire à Gesté (M.-et-L.).

109. — A vendre : 1^{er} Vaches bretonnes pie noire, pure race ; Dindon mâle, bronzé d'Amérique, pure race, 60 fr. ; 3^e Coqs Rhode-Island, pure race, 30 fr. pièce.

110. — A louer à moitié fruits pour le 23 avril 1926, une ferme comprenant 26 hectares, terres, prés, vignes.

111. — A vendre d'occasion 1 camion léger type marcheur. S'adresser à MM. Violette et Caillé, 9, rue des Hauts-Pavés, Nantes.

112. — A vendre lapins Angoras blancs, 2 femelles, 1 mâle, 4 mois, race pure. Le lot 70 fr.

113. — A vendre : 1^{er} Pour la reproduction : jeunes truies et mâles pure race croaonnaise ; 2^e ceufs de Pintades.

114. — A vendre sur pied, en Saint-Sébastien, récolte de foin d'environ 2 hectares. Prairies de Loire. Accès facile.

DEMANDES

40. — On demande des ceufs à couver de Pintades, de préférence grosse espèce.

41. — On demande pour le Maine-et-Loire, un célibataire à toutes mains et auto, nourri, blanchi, logé (sérieuses références).

42. — On demande pour le Maine-et-Loire, un ménage avec enfants, le mari jardinier, culture, vaches et cheval. La femme tenant petite porterie.

43. — On demande à acheter d'occasion un petit bateau à fond plat pour étang.

44. — Famille de cultivateurs demande à louer pour le 11 novembre 1926, et de préférence dans l'arrondissement de Paimboeuf, une ferme de 12 à 15 hectares.

45. — On demande pour Vertou, un ménage de vigneron pour exploiter une bordure composée de 2 hectares 1/2 de vigne et environ 2 hectares de prés et vergers.

46. — On demande célibataire, libéré service militaire, connaissant jardinage et chevaux. Références exigées.

47. — On demande pour La Haie-Fouassière, ménage vigneron avec enfants en âge de travailler (autant que possible), pour exploiter à prix d'argent 6 à 8 hectares de terre, et 2 hectares de vigne à moitié.

48. — Ménage sérieux demande place de cultivateur-vigneron, femme basse-cour.

49. — On demande ménage, l'homme jardinier-vigneron, femme basse-cour et service intérieur. Place libre de suite.

50. — On demande pour la Toussaint 1925, ménage vigneron avec enfants en âge de travailler, pour l'exploitation dans le canton de Vallet de 4 hectares, terre et prés à ferme, 2 hectares vignes à moitié fruits, et 2 à 4 hectares de vigne à façon. On fournira cheval et instruments pour culture vignes.

51. — On demande pour propriété à 2 kilomètres de Saint-Nazaire, ménage cultivateur, femme basse-cour et 1 vache.

52. — Ménage très compétent en agriculture et élevage, désire situation de confiance comme gérance ou surveillance propriété, s'occuperait aussi de la basse-cour et de la laiterie, sérieuses références.

53. — Veuve de guerre, 45 ans, possédant les meilleures références, cherche à la campagne, place de basse-courière, conciergerie, ou gardienne de propriété.

BESTIAUX

Paris-La Villette, lundi 25 mai.

ALLURE GENERALE DU MARCHÉ
Le temps a été plus frais et il reste toujours favorable ; les abattoirs s'étant aisément débarrassés, il existait aujourd'hui des bœufs.

GROS BÉTAIL. — Amenés : Bœufs 1.939 ; vaches 1.000 ; taureaux 395, soit un total de 3.334 contre 3.160 il y a huit jours. Restants aux abattoirs 722 gros bovins contre 1.073.

La vente a été bonne, les arrivages étant un peu inférieurs aux besoins. Hausse générale des prix de 10 à 15 centimes, la demande ayant été très régulière. La bonne marchandise a pu gagner deux sous par livre.

MOUTONS. — Amenés 13.624 contre 11.835 il y a huit jours. Restants aux abattoirs 2.185 contre 4.900.

Les affaires ont été assez bonnes, malgré le total inscrit au tableau des amenés ; la cheville a en effet, montré de meilleures dispositions devant le débit encourageant des abattoirs. Cours maintenus en bonne marchandise, un peu plus fermes dans l'ordinaire.

PORCS. — Amenés 4.688 contre 4.050 il y a huit jours. Réserve sur pied aux abattoirs 1.320 contre 1.440.

Malgré le gros total offert, les affaires ont été assez suivies et il n'y a eu guère qu'un certain ralentissement vers la fin de la réunion. Cours maintenus.

Les prix se sont établis ainsi : porcs maigres extras 5.90 à 6 fr. le kilo vif ; bons porcs maigres de pays 5.70 à 5.90 ; petite marchandise 5.20 à 5.50 ; cochons un peu épais de l'Ouest et du Centre 5.60 à 5.80 ; gras du Midi, de l'Aveyron et du Sud-Centre 5.50 à 5.70.

COCHES. — Vente calme ; la cote s'établit entre 3.80 à 4.40.

Ces prix s'entendent par kilo pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 66 contre 31 il y a huit jours. Vente calme entre 110 et 210 fr. la pièce suivant grosseur et qualité.

Paris-La Villette, lundi 25 mai.

GROS BÉTAIL. — La dernière heure de la réunion a vu une très grande activité et les cours ont encore dénoté une légère avance. Les bœufs extras faisant jusqu'à 800 francs de viande ont été aisément traités jusqu'à 4.65 la livre et les génisses extras jusqu'à 4.90. Quant aux meilleurs taureaux, ils ont été faits jusqu'à 3.80.

VEAUX. — Le raffermissement des prix s'est également accentué durant la dernière partie de la réunion et les meilleurs veaux, en tout extra, ont été faits en moyenne 6.90 la livre au détail, ce qui implique des affaires à plus de 7 fr. Par bandes, les veaux extras se sont établis facilement au alentours de 6.40 la livre. Aucun changement dans la marchandise ordinaire.

	Amenés	Invendus
BŒUFS	1.989	15
VACHES	1.000	»
TAUREAUX	395	10

Totaux	3.384	25
Vente bonne	2.370	95
MOUTONS	13.624	230
Vente calme	4.688	»
PORCS	4.688	»
Vente moyenne	1.320	»

	Amenés	Invendus
BŒUFS	870	790
VACHES	870	790

COURS OFFICIELS
On cote par kilo de viande nette :

Bœufs	1 ^{er} q. 2 ^e q. 3 ^e q. Extr.
Vaches	870 790 680 930
Porcs	870 790 680 930

Taureaux	720 770 680 760
Veaux	1280 1140 1010 1380
Moutons	1360 1110 970 1420
Porcs	842 814 758 858

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

Bœufs	1 ^{er} q. 2 ^e q. 3 ^e q. Extr.
Vaches	522 442 340 576
Taureaux	522 442 340 627
Veaux	432 392 340 471
Moutons	768 661 550 828
Porcs	680 565 436 738
Porcs	590 570 530 610

Paris-La Villette, lundi 1^{er} juin.

ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

Le temps est chaud et orageux. Les fêtes ainsi que le débit médiocre des abattoirs ont obligé la boucherie à montrer beaucoup de prudence.

GROS BÉTAIL. — Amenés : bœufs 2.138, vaches 1.100, taureaux 456, soit un total de 3.694 contre 3.384 il y a huit jours. Restants aux abattoirs 657 gros bovins contre 722.

La vente a été plus difficile, les offres dépassant quelque peu les besoins. Baisse d'un à deux sous par livre.

VEAUX. — Amenés 2.386 contre 2.370 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 438 contre 307.

La vente a été très mauvaise avec tous les caractères d'une débacle par suite des arrivages disproportionnés. On a fléchi de six à huit sous par livre.

MOUTONS. — Amenés 8.177 contre 13.624 il y a huit jours. Restants aux abattoirs 2.320 contre 2.185.

La vente a été assez bonne. La bonne marchandise entre-deux s'est encore vivement raffermie gagnant 10 fr. par tête tandis que l'extra et les sortes secondaires se sont contentées de 5 fr. par tête.

PORCS. — Amenés 4.566 contre 4.688 il y a huit jours. Réserve sur pied aux abattoirs 1.620 contre 1.320.

Vente plus calme. La bonne marchandise s'est bien défendue, mais les qualités plus ordinaires de gras ont perdu 10 fr. aux 100 kilos vifs et les gros gras ainsi que les fûts de parquets ont perdu jusqu'à 40 fr. aux 100 kilos.

Les prix se sont établis ainsi : porcs maigres extras 6.10 à 6.20 le kilo vif ; bons porcs maigres de pays 5.80 à 6.10 ; petite marchandise 5.20 à 5.50 ; cochons un peu épais de l'Ouest et du Centre 5.80 à 6 fr. ; gras du Midi, de l'Aveyron et du Sud-Centre 5.20 à 5.50.

COCHES. — Vente difficile ; la cote s'établit entre 4 et 4.40.

Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 32 contre 66 il y a huit jours. Vente calme entre 110 et 250 fr. la pièce suivant grosseur et qualité.

DERNIERE HEURE

	Amenés	Invendus
BŒUFS	2.138	170
VACHES	1.100	100
TAUREAUX	456	33

Vente assez bonne. 4.566 —
Vente plus calme.

COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

Bœufs	1 ^{er} q. 2 ^e q. 3 ^e q. Extr.
Vaches	880 810 680 930
Taureaux	730 710 690 770
Veaux	1150 1050 910 1240
Moutons	1360 1130 1010 1430
Porcs	872 828 772 886

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

Bœufs	1 ^{er} q. 2 ^e q. 3 ^e q. Extr.
Vaches	528 448 345 577
Taureaux	528 448 340 627
Veaux	438 398 345 477
Moutons	690 609 495 704
Porcs	680 565 450 744
Porcs	610 580 540 620

Marché Talensac

Nantes, le 5 juin.

	Amenés	Invendus	Prix haut	Prix bas
Bœufs	41	11	4.40	3.40
Vaches	328	328	6.70	5.50
Moutons	306	306	6.00	5.20
Porcs

FOIRES ET MARCHÉS

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MOIS DE JUIN

Samedi 6 : Abharetz, Joné-sur-Erdre, Saint-Etienne-de-Mont-Luc, Saint-Lyphard.

Lundi 8 : La Chapelle-des-Marais, Nantes, Saint-Mars-la-Jaille, Thouvois, Vigneux.

Mardi 9 : Boussay, Le Loroux-Bottéreau. — Mercredi 10 : Châteaubriant, Saunay, Saint-Molf, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. — Jeudi 11 : Aigrefeuille, Arthon, Petit-Auverné, Pontchâteau. — Vendredi 12 : Sainte-Pazanne.

Lundi 15 : Guérande (La Madeleine), Pornic, Saint-Aignan, Varades, Vieilleville. — Mardi 16 : Bourgneuf (Saint-Cyr), Legé. — Mercredi 17 : Herbignac, Montbert (Geneston), Vigneux. — Jeudi 18 : Ancenis, Chapelle-Heulin, Héric, Rezé. — Vendredi 19 : Clisson, Nort, Teillé. — Samedi 20 : Saint-Père-en-Retz.

Lundi 22 : Missillac. — Mardi 23 : Vallet. — Mercredi 24 : Guéméné. — Jeudi 25 : Assérac, La Chapelle-Glain, Macheoul, Montoir, Nort, Plessé, Les Sorinières.

Lundi 29 : Moisson. — Mardi 30 : Bourgneuf, Guérande, Saffré.

PRODUITS DIVERS

Sauf variations

SAVONS (Marques diverses)

Blanc, 72 % huile	345 »
Blanc, 64 ou 60 % huile	330 »
Bleu pâle	275 »
Les 100 k. en barres sur wagon Nantes ou en sortie d'octroi pour 1/2 caisse de 70 k. environ.	
Majoration de 1 fr. par 100 k. pour livraisons en morceaux de 500 grammes.	

Blanc de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en barres	340 »
Les 100 k. par caisses de 50 k. en sortie d'octroi sur wagon Nantes.	
Blanc de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en morceaux	342 »

HUILE A MANGER

Huile d'olive extra vierge garantie pure, Pestagone de 10 k.	88 »
Pestagone de 5 k.	45 »
Huile de table extra douce La Délicieuse, Pestagone de 10 k.	69 »
Pestagone de 5 k.	35 50
Huile d'olive garantie pure, Pestagone de 10 k.	85 »
Huile de table La Cardinale, Pestagone de 10 k.	64 »
Franco toutes gares en pris à Nantes	

PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail pouvant être fournis par le Syndicat Tous ces prix sans engagement

Manioc en Farine

De nouveaux achats nous permettent de baisser notre prix de vente à 125 fr. Nous disposons de sacs de 90 kilos et de sacs de 100 kilos, à l'option des preneurs. Le prix de 125 fr. s'entend, bien entendu, pour les 100 kilos, brut pour net, en magasin ou sur wagon Nantes.

Riz Saigon N° 1	148 »
Riz Saigon N° 2. Type Japon	146 »
Rizbons	149 »
Brisures de riz extra	146 »
Brisures de riz 1 et 2, sacs de 100 kilos	119 »
Farine basse de riz (sacs de 75 k.)	80 »
Remouillage de fèves (sacs de 75 k.)	

